

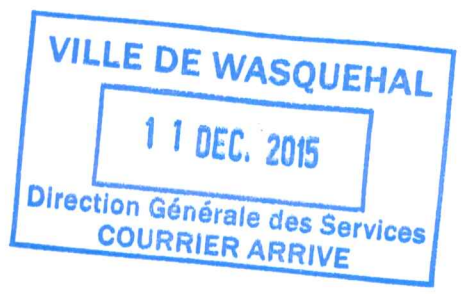
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL**

**SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015**

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

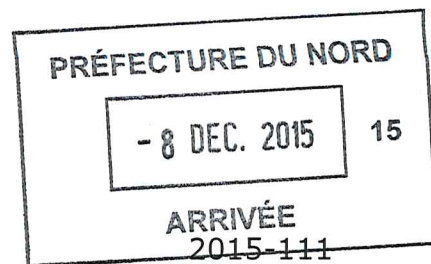
Absents excusés :

**Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.**

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES FINANCES – Subvention 2015 accordée au centre de vacances situé à Dunière sur Eyrieux.

Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



DIRECTION DES FINANCES – Subvention 2015 accordée au centre de vacances situé à Dunières sur Eyrieux

Vu l'article L2221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015-23 en date du 21 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Vu la délibération 2015-36 en date du 21 mars 2015 arrêtant la tarification des prestations d'hébergement et de restauration sur le site du Centre de Vacances de Dunière,

Vu la délibération 2015-51 en date du 30 avril 2015 décidant la création d'un service public administratif pour l'animation et l'exploitation du centre de vacances de Dunière sur Eyrieux.

Vu la délibération en date du 22 juin 2015 créant un budget annexe pour ce SPA,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'une subvention de 38 000 euros est inscrite dans le budget annexe de ce SPA,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : approuve, au titre de l'année 2015, le versement de la subvention d'équilibre de la Commune au budget du centre de vacances.

Article 2 – approuve le mouvement financier exécuté entre le budget principal et le budget annexe actant cette subvention.

Article 3 : autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8.12.2015

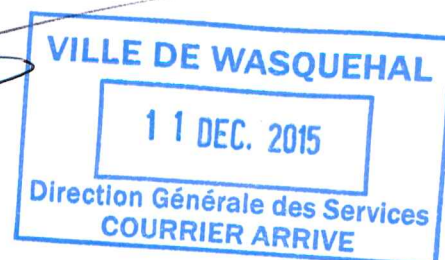
Et son affichage en Mairie le 1.12.2015

Le Maire

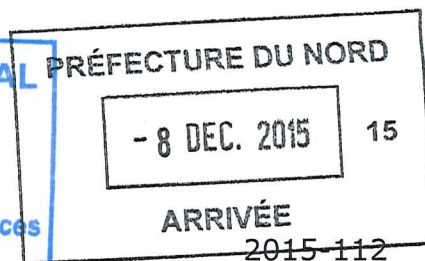
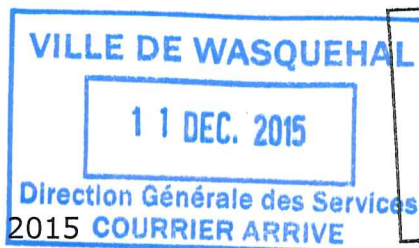


Stéphanie DUCRET

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 8
Dont procurations : 3
Absence : 0



Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 Novembre 2015



DIRECTION DES FINANCES – Avance de la subvention 2016 – Centre Communal d'Action Sociale.

Vu les délibérations 2015-23 et 2015-26 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2015,

Vu le rapport joint,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale de la ville,

Considérant que dans un contexte marqué par une situation économique actuelle difficile, et afin de limiter l'augmentation du coût des services offerts aux personnes les plus fragiles, la Commune apporte chaque année une subvention d'équilibre à cet établissement public,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – accorde le versement, au Centre Communal d'Action Sociale de Wasquehal, d'une avance sur subvention au titre de l'année 2016.

Article 2 – fixe le montant de cette avance à 1/12^{ème} du montant de la subvention 2015, soit 251 829 € par mois jusqu'au vote du budget primitif.

Article 3 – autorise l'inscription de cette avance en nos documents budgétaires étant entendu qu'elle ne préjuge en rien du montant définitif de la subvention d'équilibre qui sera votée au bénéfice de cet organisme.

Article 4 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A l'UNANIMITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8.12.2015

Et son affichage en Mairie le 1.12.2015

Le Maire

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

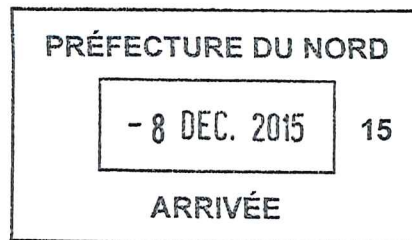
Dont procurations : 3

Absence : 0



Stéphanie DUCRET

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

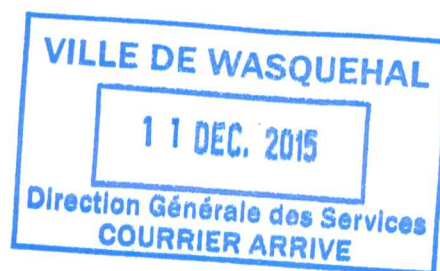


**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
 DE WASQUEHAL**

**SEANCE ORDINAIRE du
 Jeudi 26 novembre 2015**

Nombre de Conseillers

- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

**Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
 Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
 Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.**

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES FINANCES – Avance de la subvention 2016 - CCAS

DIRECTION DES FINANCES – Admission de créances en non-valeur.

Vu le décret n°2007-45 du 25 Mars 2007 modifié qui permet de solder ces titres irrécouvrables par le biais de leur admission en non-valeur,

Vu la demande d'admission en non-valeur du receveur municipal,

Vu le rapport joint,

Considérant que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable en charge malgré les diligences accomplies,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – décide d'apurer notre comptabilité communale de ces créances non soldées pour un montant de 2 982,15 € en acceptant de les admettre en non-valeur.

Article 2 – porte le montant initial du seuil d'émission des titres à 30 euros.

Article 3 – inscrit ces éléments en nos documents budgétaires.

Article 4 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8.12.2015

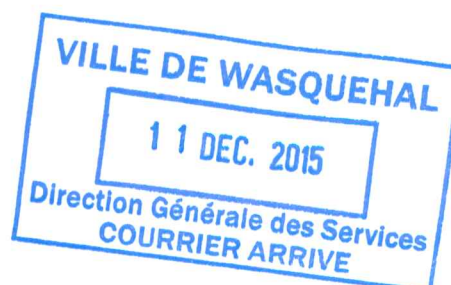
Et son affichage en Mairie le 1.12.2015

Le Maire

Stéphanie DUCRET



Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

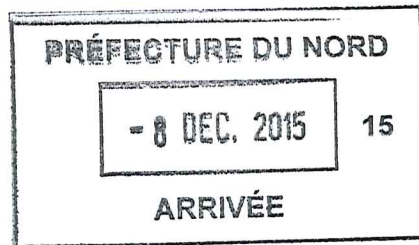
Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES FINANCES – Admission de créances en non-valeur.

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL**

**SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015**

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

**Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.**

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES FINANCES – Indemnité de conseil de l’inspecteur divisionnaire des finances publiques de Wasquehal.

Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

**DIRECTION DES FINANCES - Indemnité de Conseil de l'Inspecteur
Divisionnaire des Finances publiques de Wasquehal.**

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu la délibération 2014-81 du Conseil Municipal en date du 21 juin 2014,

Vu le rapport joint,

Considérant la mission de conseil auprès de la collectivité exercée par le comptable,

Considérant que suite à l'annulation des élections, il convient de prendre une nouvelle délibération concernant l'indemnité à verser,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} - renouvelle son accord en faveur du versement de l'indemnité de conseil au taux maximum, à l'inspecteur divisionnaire du Centre des Finances Publiques de Wasquehal, Christian Taverne.

Article 2 - inscrit la dépense en nos documents budgétaires.

Article 3 - autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A l'UNANIMITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

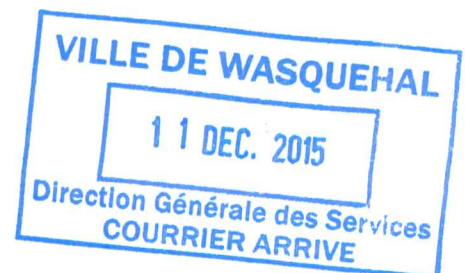
Par sa transmission en Préfecture le 8.12.15

Et son affichage en Mairie le 1.12.2015

Le Maire

Stéphanie DUCRET

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0



DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE LILLE
 CANTON DE ROUBAIX-OUEST
 VILLE DE WASQUEHAL

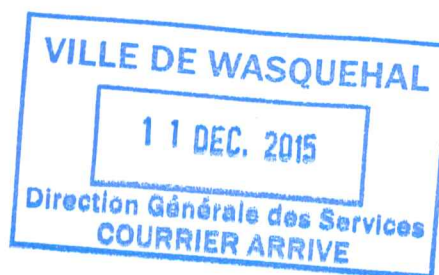


EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
 DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
 Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers

- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

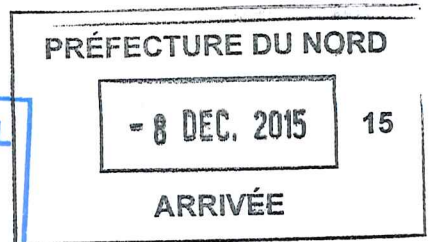
Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
 Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
 Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES FINANCES – signature d'un protocole avec la Caisse Française de Financement Local et SFIL pour la renégociation d'un emprunt.

Commune de Wasquehal
Conseil municipal du 26 novembre 2015



2015-115

DIRECTION DES FINANCES – Signature d'un protocole avec la Caisse Française de Financement Local et SFIL pour la renégociation d'un emprunt.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil, et notamment les articles 2044 et suivants,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le projet de protocole transactionnel annexé,

Vu le rapport joint,

Considérant que la Commune de Wasquehal estime que le contrat de prêt n° MPH258220EUR classé 3 E est entaché de certaines irrégularités susceptibles d'en affecter la validité, a sollicité son refinancement pour permettre sa désensibilisation en un nouvel emprunt classé 1A pour le montant du capital restant dû soit 2 040 408,23 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – approuve la conclusion d'un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local (« **CAFFIL** ») et **SFIL** (anciennement dénommée Société de Financement Local), ayant pour objet de prévenir une contestation à naître opposant la commune de Wasquehal, d'une part, et CAFFIL et SFIL, d'autre part, au sujet du contrat de prêt n°MPH985479EUR renuméroté n° MPH258220EUR.

Article 2 – approuve la conclusion du protocole transactionnel annexé à cette délibération dont les éléments essentiels sont les suivants :

a) Contestation que la transaction a pour objet de prévenir :

La commune de Wasquehal et Dexia Crédit Local (« **DCL** ») ont conclu le contrat de prêt n°MPH985479EUR renuméroté n° MPH258220EUR. Le prêt y afférent était inscrit au bilan de CAFFIL qui en est le prêteur et sa gestion a été confiée, à compter du 1^{er} février 2013, à SFIL.

Les caractéristiques essentielles de ce prêt étaient les suivantes :

VILLE DE WASQUEHAL

11 DEC. 2015

Direction Générale des Services

PRÉFECTURE DU NORD

- 8 DEC. 2015

15

ARRIVÉE

Numéro du contrat	Date de conclusion	Montant initial du capital emprunté	Durée initiale du contrat de prêt	Taux d'intérêt	Score Gissler
MPH985479EUR renuméroté MPH258220EUR	18 mai 2007	4 370 758,31 EUR	20 ans et 6 mois	Pendant une première phase qui s'étend de la date de mise en place de versement du 01/06/2010 : taux fixe de 4,20%. Pendant une deuxième phase qui s'étend du 01/06/2010 au 01/12/2022 : Formule de taux structurée Pendant une troisième phase qui s'étend du 01/12/2022 au 01/12/2027 : taux fixe de 4,20%.	3E

La commune de Wasquehal, considérant que le contrat de prêt est entaché de certaines irrégularités susceptibles d'en affecter la validité, a sollicité son refinancement pour permettre sa désensibilisation.

CAFFIL et SFIL ont accepté de prendre en considération sa demande de refinancement.

Afin d'inscrire leurs relations contractuelles dans un esprit de confiance réciproque et de sécurité juridique et afin de prévenir toute contestation à naître sur le contrat de prêt, La commune de Wasquehal, d'une part, et CAFFIL et SFIL, d'autre part :

- se sont rapprochées et, après plusieurs échanges, ont conclu un nouveau contrat de prêt, et
- ont souhaité formaliser leurs concessions réciproques dans le cadre d'un protocole transactionnel régi par les articles 2044 et suivants du Code civil.

Ce protocole transactionnel est par ailleurs requis par la loi de finances pour 2014 et par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015 afin de déposer une demande d'aide au fonds de soutien aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ayant contracté des produits structurés.

11 DEC. 2015

Direction Générale des Services
COURRIER ARRIVÉ

- 8 DEC. 2015

15

ARRIVÉE

b) Concessions et engagements réciproques des parties :

Pour mettre un terme transactionnel à la contestation à naître, les parties s'engagent comme suit :

Les concessions et engagements de CAFFIL sont les suivants :

- (i) CAFFIL a accepté de prendre un nouveau risque de crédit et de conclure avec la commune de Wasquehal un nouveau contrat de prêt à taux fixe destiné à refinancer le contrat de prêt visé au point a) ;

Ce nouveau contrat de prêt a été conclu en date du 29 juin 2015 sous le numéro MON503936EUR pour un montant total de 2 040 408,23 EUR. Il a pour objet de refinancer la totalité du capital restant dû du contrat de prêt visé au point a).

Ce nouveau contrat de prêt comporte un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant du capital emprunté : 2 040 408,23 EUR
- durée : 15 ans et 3 mois
- taux d'intérêt fixe : 3,50 %

- (ii) CAFFIL s'est engagée en outre à ne réaliser aucune marge sur la liquidité nouvelle apportée à la commune de Wasquehal dans le cadre du nouveau contrat de prêt laquelle a été consentie à prix coûtant, c'est-à-dire à un niveau permettant à CAFFIL de couvrir uniquement les coûts de financement et d'exploitation ;

Les engagements de SFIL consistent à prendre acte de la renonciation de la commune de Wasquehal à tous droits ou actions à son encontre et à renoncer à son tour à tous droits et actions au titre du contrat de prêt visé au point a).

Les concessions et engagements de la commune de Wasquehal consistent à :

- (i) mener à bien une demande d'aide au fonds de soutien dans les conditions prévues par le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 modifié par le décret n°2015-619 du 4 juin 2015 ;
- (ii) renoncer à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires, arbitrales ou administratives visant à obtenir, par tous moyens, (a) la nullité, la résiliation ou la résolution (totale ou partielle) du contrat de prêt visé au point a), ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ce contrat de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter, (b) la mise en cause de la responsabilité de SFIL et/ou CAFFIL au titre du contrat de prêt visé au point a), ainsi que de tout contrat de prêt ayant été refinancé, en tout ou partie, par ce contrat de prêt ou de tout autre document précontractuel ou contractuel qui pourrait s'y rapporter ;

- 8 DEC. 2015 1

(iii) renoncer à tous droits, actions, prétentions ou procédures judiciaires, arbitrales ou administratives à l'encontre de DCL selon les mêmes termes et conditions que la renonciation consentie à CAFFIL et SFIL.

Article 3 – inscrit ces éléments en nos documents budgétaires.

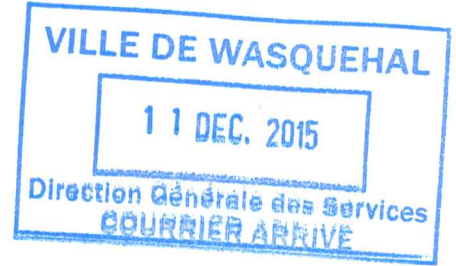
Article 4 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer ce protocole transactionnel ainsi que tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération et notamment les actes relatifs au fonds de soutien de l'Etat.

ADOpte A LA MAJORITE
Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le
Et son affichage en Mairie le 1.12.2015
Le Maire

Pour : 27
Contre : 8
Abstentions : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0



Stéphanie DUCRET



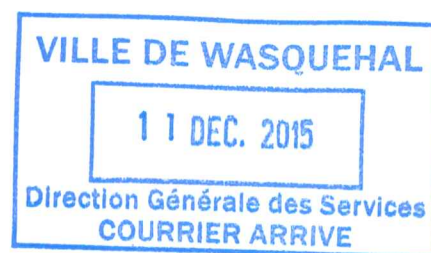
DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE LILLE
 CANTON DE ROUBAIX-OUEST
 VILLE DE WASQUEHAL



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
 DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
 Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
 - en exercice : 35
 - de présents : 32
 - de procuration : 3
 - absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

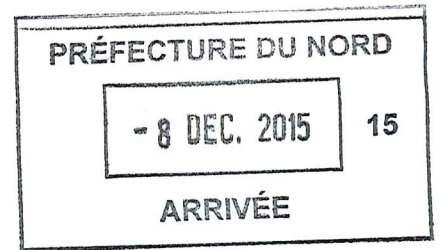
Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
 Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
 Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES FINANCES – Budget supplémentaire – année 2015.



Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 Novembre 2015

2015-116

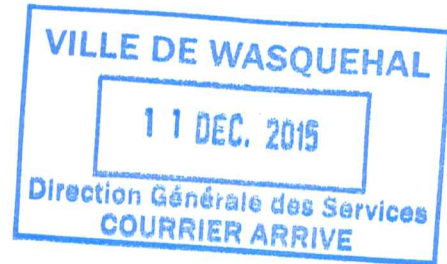
DIRECTION DES FINANCES – Budget supplémentaire 2015.

Vu la délibération 2015- 23 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,

Vu le projet de budget supplémentaire annexé,

Vu les dispositions relatives à la M14,

Vu le rapport joint,



Considérant que l'achèvement de l'année budgétaire 2015 nécessite de reprendre en comptabilité les résultats de l'exercice N-1, d'apporter des ajustements tant en dépenses qu'en recettes compte tenu des nécessités apparues en cours d'exercice, de procéder éventuellement à des mouvements de comptes à comptes,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – approuve le budget supplémentaire 2015 et décide :

- ⇒ de prendre en compte les inscriptions nouvelles et les différents virements détaillés dans le projet de budget supplémentaire
- ⇒ d'incorporer au budget 2015 les résultats de la gestion de l'exercice antérieur

Article 2 – décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 60 000 euros au CCAS de Wasquehal en vue de participer à la régularisation des déficits des exercices antérieurs et de l'exercice 2015 du Foyer Sergheraert.

Article 3 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 27
Contre : 8
Abstentions : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0

ADOPTÉ A LA MAJORITE
Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le 8.12.15
Et son affichage en Mairie le 1.12.2015
Le Maire
Stéphanie DUCRET

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :	35
Nombre de membres présents :	32
Nombre de suffrage exprimés :	35
dont procurations :	3
VOTES : Pour :	24
Contre :	8
Abstentions :	0

Date de convocation : 19/11/2015

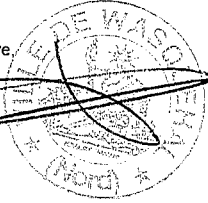
Présenté par le maire

A Wasquehal le 26/11/2015

Le maire

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ordinaire

A Wasquehal le 26/11/2015



Les membres du conseil municipal,

[A large area containing numerous handwritten signatures in black ink, representing the members of the municipal council.]

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/12/15 et de la publication le

A Wasquehal, le 26/11/2015

2015-117

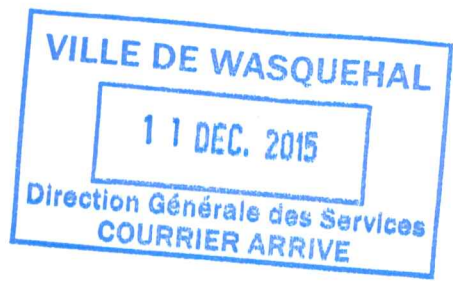


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES FINANCES – vote du quart du budget d’investissement 2016.



Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 Novembre 2015

2015-117

DIRECTION DES FINANCES - Vote du Quart du Budget d'Investissement 2016.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015-23 du 21 mars 2015 portant approbation du budget primitif 2015,

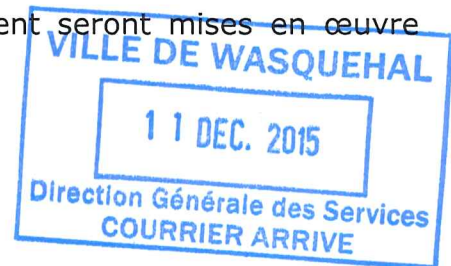
Vu la délibération 2015-116 du 26 novembre 2015 portant approbation du budget supplémentaire 2015,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la faculté pour l'exécutif des Collectivités Territoriales de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif de l'année en cours dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent,

Considérant que certaines opérations d'investissement seront mises en œuvre avant le vote du budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Article 1^{er} - autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à engager, liquider et mandater en 2016, avant le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0



ADOpte A L'UNANIMITE
Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15
Et son affichage en Mairie le 1.12.2015
Le Maire

Stéphanie DUCRET

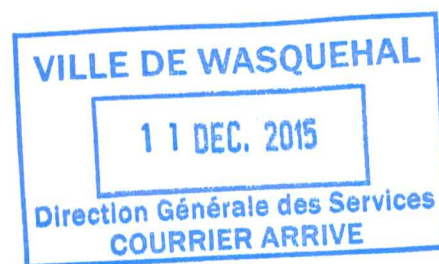


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
 DE WASQUEHAL**

**SEANCE ORDINAIRE du
 Jeudi 26 novembre 2015**

Nombre de Conseillers
 - en exercice : 35
 - de présents : 32
 - de procuration : 3
 - absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

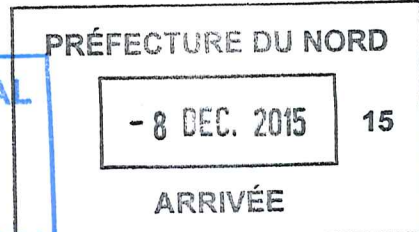
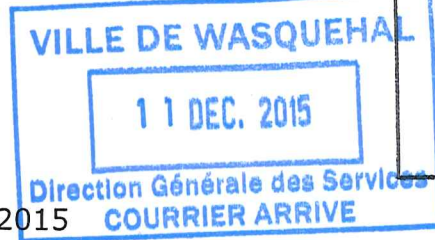
Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

**Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
 Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
 Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.**

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

**DIRECTION ACTION SOCIALE, SANTE, CITOYENNETE, SECURITE – subvention à
 l'association CLELIA pour l'année 2015 – avenant n° 7**



Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

2015- 118

**DIRECTION ACTION SOCIALE, SANTE, CITOYENNETE, SECURITE -
Subvention à l'association « CLELIA » pour l'année 2015 - avenant n° 7**

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2007 et la convention en date du 24 janvier 2008,

Vu la délibération 2015-23 du 21 mars 2015 portant approbation du budget primitif 2015,

Vu le courrier de demande de subvention en date du 12 juin 2015,

Vu le projet d'avenant n° 7 annexé,

Vu le rapport joint,

Considérant que chaque commune membre participe au financement de cette structure, à raison de 0,40 €/habitant,

Considérant que, sur la base du dernier recensement, la population de Wasquehal est de 20.778 habitants,

Considérant que le montant de la contribution, pour l'année 2015, s'élève à 8.311.20 €,

Considérant que chaque année, un avenant à la convention entre la commune et l'association CLELIA est établi,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – approuve les dispositions de l'avenant n° 7 de la convention joint à la présente délibération.

Article 2 – autorise, au titre de l'année 2015, le versement de la subvention pour un montant de 8.311.20 €.

Article 3 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer l'avenant ainsi que tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15

Et son affichage en Mairie le 1.12.2015

Le Maire

Stéphanie DUCRET

**Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0**



AVENANT N°7 A LA CONVENTION DU 24/01/2008

PRÉFECTURE DU NORD

- 7 JAN. 2016

15

ARRIVÉE

Entre les soussignés :

La commune de WASQUEHAL, représentée par Stéphanie DUCRET, Maire
dûment habilitée à l'effet des présentes

d'une part

Et

L'association CLELIA, sise à WASQUEHAL, représentée par sa Présidente Mme Joëlle WATINE
dûment habilitée à l'effet des présentes

d'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article Unique:

L'association CLELIA est la structure désignée pour porter le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) autorisé par M. le Président du Conseil Départemental par arrêté du 07 janvier 2008.

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 20 juin 2007, la ville de WASQUEHAL a décidé d'adhérer à cette association, d'y nommer deux représentants et de lui verser une subvention annuelle sur la base de 0,40 € par habitant.

Pour l'année 2015, la subvention s'élève à un montant de 8 311.20 euros.

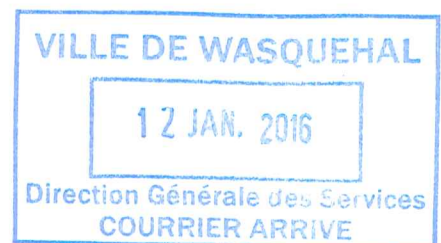
Les autres articles restent inchangés.

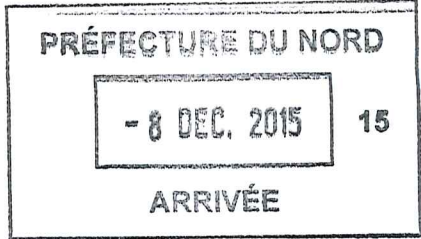
Fait à WASQUEHAL, le 9.12.2015

Pour la commune de WASQUEHAL
Stéphanie DUCRET,
Maire



Pour l'association CLELIA,
Joëlle WATINE,
Présidente



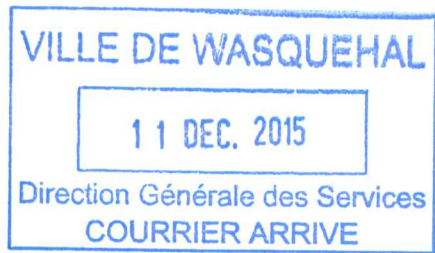


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL**

**SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015**

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

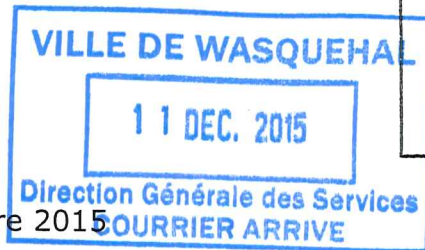
Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

**Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.**

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION CULTURE, EVENEMENTIEL, MONDE ASSOCIATIF – Modalités de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2016.



Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

2015-119

DIRECTION CULTURE, EVENEMENTIEL, MONDE ASSOCIATIF – Modalités de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2016.

Vu l'article L2333-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2014-1654 du 29 décembre 2014,

Vu la délibération 2014-119 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2014 créant une taxe de séjour au réel à compter du 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil général du Nord en date du 26 juin 2012 sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2013,

Considérant que la commune de Wasquehal s'est dotée d'un Office de Tourisme pour réaliser les actions de promotion de ces divers atouts auprès des clientèles accueillies,

Considérant que la période de perception de la Ville s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année,

Considérant que le Conseil Municipal fixe les tarifs applicables pour la taxe de séjour,

Considérant que la taxe additionnelle à la taxe de séjour s'applique sur ces tarifs arrêtés automatiquement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – décide de fixer les montants et modalités d'application de cette taxe, à compter du 1^{er} janvier 2016, ainsi que précisés ci-dessous :

MONTANTS DE LA TAXE DE SÉJOUR / NUITEE			
Types et catégories d'hébergement	Tarifs communaux applicables	Taxe de séjour départementale additionnelle	Montant total de la Taxe
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2.00 €	0.20 €	2.20 €

VILLE DE WASQUEHAL

11 DEC. 2015

Direction Générale des Services
COURRIER ARRIVE

PRÉFECTURE DU NORD

- 8 DEC. 2015

15

ARRIVÉE

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

1.50 €

0.15 €

1.65 €

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

0.95 €

0.10 €

1.05 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

0.75 €

0.08 €

0.83 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

0.55 €

0.06 €

0.61 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

0.35 €

0.04 €

0.39 €

	VILLE DE WASQUEHAL 11 DEC. 2015 Direction Générale des Services COURRIER ARRIVE	PRÉFECTURE DU NORD - 8 DEC. 2015 15 ARRIVÉE	
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.20 €	0.02 €	0.22 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.20 €	0.02 €	0.22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes :	0.40 €	0.04 €	0.44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance :	0.20 €	0.02 €	0.22 €

Article 2 – valide uniquement l'application d'exonérations obligatoires et décide d'instaurer les dates de perception suivantes :

Pour les logeurs, hôteliers sur l'année,

- le 15 mai pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril ;
- le 15 septembre pour la période allant du 1^{er} mai au 31 août ;
- le 15 janvier pour la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Pour les meublés,

- le 15 janvier de l'année N+1 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 3 - autorise l'encaissement des recettes générées par la taxe et leur affectation aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune.

Article 4 – autorise le Trésorier de Wasquehal à percevoir la taxe additionnelle mise en place par le Conseil Départemental du Nord.

Article 5 – autorise Madame le Maire de Wasquehal à reverser au Département du Nord la taxe additionnelle perçue par la commune à la fin de chaque période de perception.

Article 6 – dit que la Commune pourra, annuellement, se faire communiquer les pièces et documents comptables nécessaires à la vérification et exercer un

contrôle sur pièces ou sur place auprès des hébergements concernés pour vérifier la sincérité des états déclaratifs et le montant de la taxe de séjour perçu.

Article 7 – dit que le tarif de la taxe de séjour devra être tenu à disposition à la Commune.

Article 8 – dit qu'en vertu de l'article L2333-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, des arrêtés du Maire répartissent, par référence au barème, les villas, locaux et autres installations utilisées pour le logement des visiteurs et des touristes.

Article 9 – inscrit les recettes correspondantes en nos documents budgétaires.

Article 10 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A l'UNANIMITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15

Et son affichage en Mairie 1.12.2015

Le Maire

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0



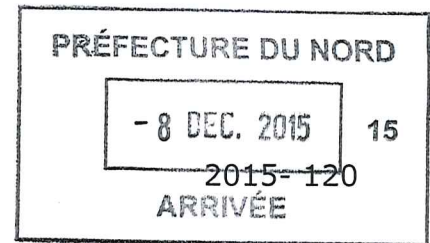
Stéphanie DUCRET

VILLE DE WASQUEHAL

11 DEC. 2015

**Direction Générale des Services
COURRIER ARRIVE**

Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



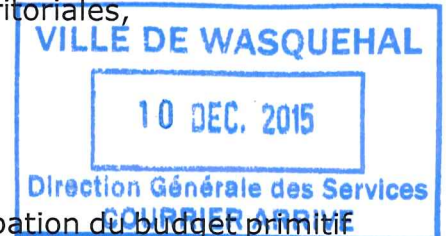
DIRECTION CULTURE, EVENEMENTIEL, MONDE ASSOCIATIF – Avance de subvention – Association Entente Sportive de Wasquehal (ESW).

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 Avril 2000,

Vu l'article 1 du décret 2001-495 du 6 Juin 2001,

Vu la délibération 2015-23 du 21 mars 2015 portant approbation du budget primitif 2015,



Vu le rapport joint,

Considérant que l'association de l'Entente Sportive de Wasquehal a sollicité une avance de subvention pour l'année 2016 d'un montant de 40 000 euros,

Considérant que cette avance sera déduite de la subvention éventuellement accordée par le Conseil Municipal au titre de l'année 2016,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – approuve le versement d'une subvention d'un montant de 40.000 € à l'association Entente Sportive de Wasquehal sous réserve de la production des pièces exigées par la Commune.

Article 2 – inscrit les dépenses correspondantes en nos documents budgétaires,

Article 3 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer la convention ainsi que tout document et acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15

Et son affichage en Mairie le 21/12/15

Le Maire



Stéphanie DUCRET

Pour : 27
Contre : 0
Dont procurations : 1
Abstentions : 8
Absence : 0

N'ont pas pris part au vote : Mesdames Stéphanie DUCRET, Messieurs Hugues WATINE, Philippe PROVOT, Patrick PRIEUR, Bruno MADELAINE, et Madame Véronique FROUMENTIN.

N'ont pas été comptabilisées les procurations portées par ces conseillers intéressés : Madame Félicie GERARD pour Madame le Maire et Monsieur Christophe BEYRET pour Bruno MADELAINE



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

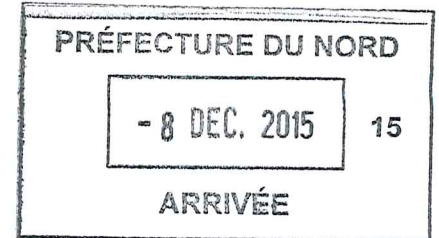
Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION CULTURE, EVENEMENTIEL, MONDE ASSOCIATIF – avance de subvention – association Entente Sportive de Wasquehal (ESW)



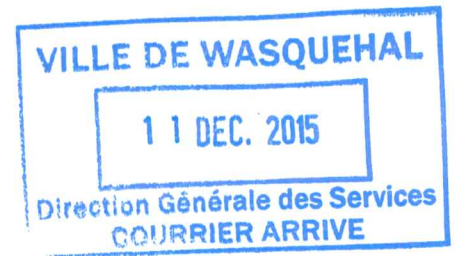
2015-121

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL**

**SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015**

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

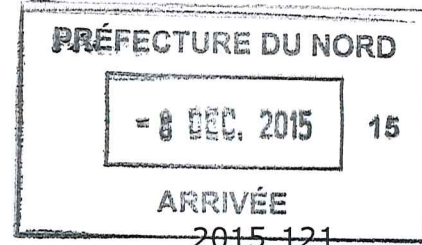
Absents excusés :

**Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.**

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

**DIRECTION CULTURE, EVENEMENTIEL, MONDE ASSOCIATIF – tarification de la cafétéria
de l'espace culturel Gérard Philippe**

Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



**DIRECTION CULTURE, EVENEMENTIEL, MONDE ASSOCIATIF -
Tarification de la cafétéria de l'Espace Culturel Gérard Philipe.**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015-83 en date du 3 octobre 2015,

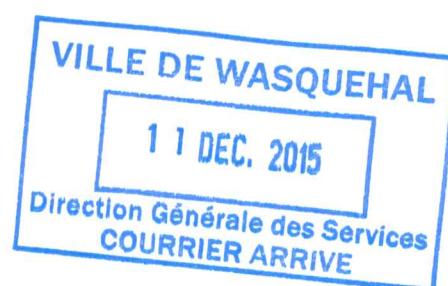
Vu le rapport joint,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – approuve l'application des tarifs suivants :

- Grande bouteille d'eau : 1,00 €
- Petite bouteille d'eau : 0,50 €
- Café, thé, infusion, chocolat, cappuccino : 1,20 €
- Boissons fraîches non alcoolisées : 1,50 €
- Bières 2,00 €
- Confiserie (Mars, Twix, ...) : 1,00 €
- Chips : 0,80 €
- Popcorn : 1,00 €



Article 2 – inscrit, en nos documents budgétaires, les recettes correspondantes.

Article 3 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procuration : 3
Absence : 0

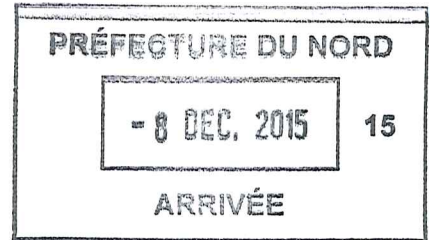
ADOpte A L'UNANIMITE
Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le : 8/12/15
Et son affichage en Mairie : 1.12.2015
Le Maire



Stéphanie DUCRET

2015-122

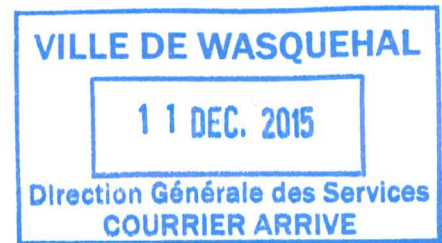
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL**

**SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015**

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

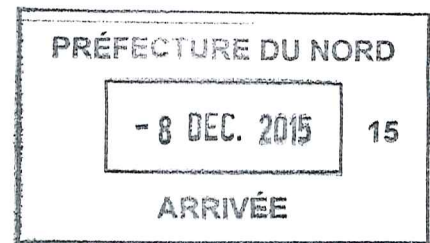
Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

**Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.**

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES SPORTS – tarification des garderies sur les centres sportifs.



Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

2015-122

DIRECTION DES SPORTS – Tarification des garderies sur les Centres Sportifs

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport joint,

Considérant que la collectivité propose un service de garderie dans le cadre de ses Centres Sportifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – approuve l'application des tarifs suivants à compter du 1er janvier 2016.

QF	Wasquehaliens	Extérieurs
0-370	0,35 €/heure	0,74 €/heure
371-600	0,88 €/heure	1,77 €/heure
601-850	1,24 €/heure	2,12 €/heure
851-1050	1,77 €/heure	2,47 €/heure
1051-1400	2,02 €/heure	2,83 €/heure
1400+	2,12 €/heure	3,18 €/heure

Toute heure commencée est due.

Article 2 – inscrit, en nos documents budgétaires, les recettes correspondantes.

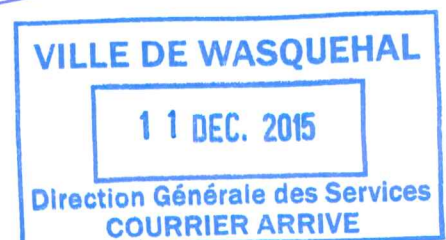
Article 3 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 8
Dont procurations : 3
Absence : 0



ADOPTÉ A LA MAJORITE
certifiée exécutoire la présente délibération
par sa transmission en Préfecture le : 8/12/15
et son affichage en Mairie : 2.12.2015
Le Maire

Stéphanie DUCRET



2015-123

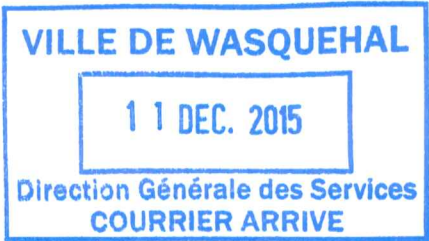


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

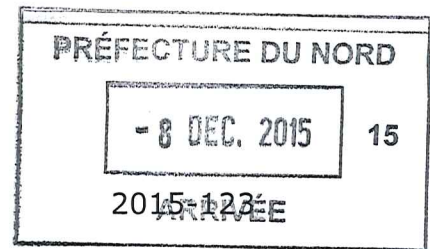
Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES SPORTS – réfection et réhabilitation du dojo régional, rue du Molinel – étude de faisabilité.

Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



**DIRECTION DES SPORTS – Réfection et réhabilitation du Dojo Régional,
rue du Molinel – étude de faisabilité**

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015-83 du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2015,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'il convient de lancer une étude de faisabilité concernant la réfection et la réhabilitation du Dojo Régional, situé 15 rue du Molinel,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – émet un avis favorable concernant le lancement de cette étude de faisabilité.

Article 2 – prend acte que les demandes de subventions concernant ce projet seront réalisées par Madame Stéphanie DUCRET, dans le cadre de la délégation générale que lui a accordé le Conseil Municipal. A ce titre, des demandes de subventions seront sollicitées auprès des différents organismes notamment le Conseil National de Développement du Sport, le Conseil départemental, le Conseil Régional Nord Pas de Calais et les Fédérations Nationales de Judo-Jujitsu, de Karaté et d'Aïkido.

Article 3 – dit que sous réserve de l'obtention des financements nécessaires, ce projet sera inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Commune.

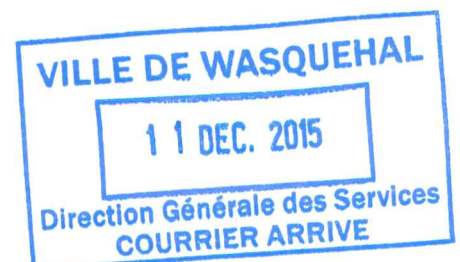
Article 4 - autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0

ADOpte à l'UNANIMITE
certifiée exécutoire la présente délibération
par sa transmission en Préfecture le : 8/12/15
et son affichage en Mairie : 2.12.2015
Le Maire



Stéphanie DUCRET



Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



2015 -124

DIRECTION EDUCATION LOISIRS JEUNESSE. Autorisation de principe concernant le projet d'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse 2ème génération 2012-2015 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2015.

Autorisation de principe concernant la convention partenaire pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'Association le CLAVE (Capreau, Loisirs, Animation, Vie, Environnement)

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les délibérations de la commune de Wasquehal n°2012-79 en date du 30 novembre 2012, n° 2014-29 du 27 février 2014 et n° 2015-57 du 22 juin 2015,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'au titre du volet Jeunesse sont concernées les actions ci-dessous énumérées,

Au titre du volet Jeunesse :

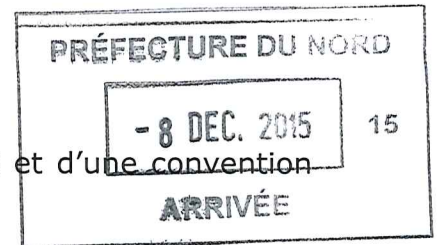
1. Actions proposées par le Service Accueil de Loisirs de la commune 1. Actions proposées par le Service Accueil de Loisirs de la commune au Centre André Alsberghe:

- « Extension ALSH de l'activité **Extrascolaire** petites vacances scolaires à thème » pour les + 6 ans durant les périodes de petites vacances (Toussaint, Hiver, Printemps), à compter des vacances de la Toussaint 2015 et augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture (11h au lieu de 8h50) à compter de 2016 pour l'ensemble de ces petites vacances.

2. Actions proposées par l'Association CLAVE (Capreau, Loisirs, Animation, Vie, Environnement) :

- Mise en place d'un **ALSH** à compter de janvier 2015
 - En activité **Extrascolaire** pour 20 enfants + 6 ans les mercredis de 14h à 17h, les petites vacances scolaires (sauf Noël) et vacances d'été (juillet) de 10h à 18h30.

A compter de septembre 2015 augmentation de l'amplitude horaire d'accueil les mercredis (10h-18h30).



Considérant que ces actions feront l'objet d'un avenant n°2 et d'une convention avec le CLAVE

Considérant que ces deux documents seront présentés au prochain Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,


Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} - approuve le principe du projet d'avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse 2ème génération entre la commune de Wasquehal et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Article 2 - approuve le principe, dans le cadre de cet avenant 2, de signer une convention de partenariat entre la commune de Wasquehal et l'association le CLAVE associée au CEJ.

Article 3 - dit que l'avenant n°2 et la convention avec le CLAVE seront soumis au Conseil Municipal une fois les enveloppes financières définitives arrêtées.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0

ADOPTÉ à l'UNANIMITE
Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15
Et son affichage en Mairie 2.12.2015
Le Maire


Stéphanie DUCRET





DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION EDUCATION, LOISIRS, JEUNESSE – autorisation de principe concernant le projet d'avenant n°2 au contrat enfance jeunesse 2^{ème} génération 2012-2015 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2015.

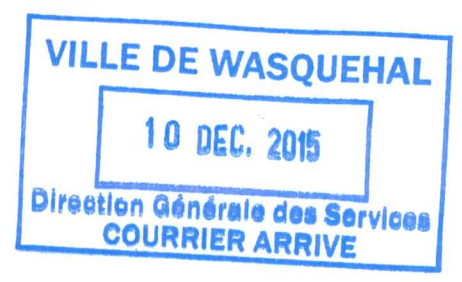


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

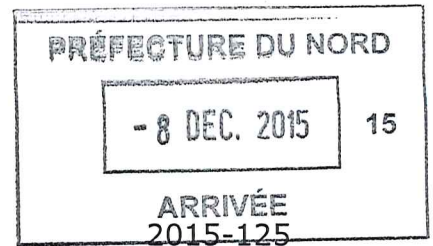
Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – personnel permanent – tableau des emploi du personnel permanent du conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse



Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL PERMANENT – Tableau des emplois du personnel permanent du Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2014 fixant les emplois du personnel permanent du conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse,

Vu l'avis du Comité Technique du 2 novembre 2015,

Vu le rapport joint,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Article 1^{er} - adopte le tableau des emplois permanents ci-dessous, pour le conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse

Directeur d'établissement d'Enseignement Artistique Discipline Orgue	Temps non complet : 1 poste 2,5/16 ^{ème} h/hebdomadaires
Professeur d'enseignement artistique hors classe Discipline Chant/chorale (dont mise à disposition 8/16 ^{ième})	Temps complet : 1 poste 16 h/hebdomadaires
Professeur d'enseignement artistique hors classe Discipline Chant/Chorale Discipline Violoncelle	Temps non complet : 2 postes 2/16 ^{ème} h/hebdomadaires 4,5/16 ^{ème} h/hebdomadaires
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale Discipline Formation musicale Discipline Guitare	Temps complet : 2 postes 16 h/hebdomadaires 16 h/hebdomadaires
Professeur d'enseignement artistique de classe normale Chargé de Direction	Temps non complet : 1 poste 14/16 ^{ème} h/hebdomadaires
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe Discipline D.U.M.I. Discipline Piano Discipline Accompagnement Discipline Piano Discipline Saxophone	Temps complet : 5 postes 20 h/hebdomadaires 20 h/hebdomadaires 20 h/hebdomadaires 20 h/hebdomadaires 20 h/hebdomadaires

**Assistant d'Enseignement Artistique Principal
de 1^{ère} classe**

Discipline Tuba
Discipline Violon
Discipline Orchestre
Discipline Flûte
Discipline Hautbois-basson
Discipline Musique de chambre, orchestre
Discipline D.U.M.I.
Discipline Contrebasse
Discipline Formation musicale
Discipline Harpe
Discipline Piano
Discipline Cor
Discipline Clarinette

Temps non complet : 13 postes
4,5/20^{ème} h/heures hebdomadaires
11/20^{ème} h/hebdomadaires
4/20^{ème} h/hebdomadaires
14/20^{ème} h/hebdomadaires
13/20^{ème} h/hebdomadaires
8/20^{ème} h/hebdomadaires
8,5/20^{ème} h/hebdomadaires
5/20^{ème} h/hebdomadaires
1,5/20^{ème} h/hebdomadaires
15/20^{ème} h/hebdomadaires
3/20^{ème} h/hebdomadaires
6/20^{ème} h/hebdomadaires
12/20^{ème} h/hebdomadaires

**Assistant d'Enseignement Artistique Principal
de 2^{ème} classe**

Discipline Percussion
Discipline Alto
Discipline Trompette
Discipline Chant
Discipline Danse

Temps non complet : 5 postes
8,5/20^{ème} h/hebdomadaires
4/20^{ème} h/hebdomadaires
10,5/20^{ème} h/hebdomadaires
11/20^{ème} h/hebdomadaire
5/20^{ème} h/hebdomadaires

Assistant d'Enseignement Artistique

Discipline Danse
Discipline Formation Musicale

Temps complet : 2 postes
20 h/hebdomadaires
20 h/hebdomadaires

Assistant d'Enseignement Artistique

Discipline Trombone
Discipline Piano

Temps non complet : 2 postes
2 h/hebdomadaires
3 h/hebdomadaires

Article 2 - inscrit les dépenses correspondantes en nos documents budgétaires,

Article 3 - autorise Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15

Et son affichage en Mairie 2.12.2015

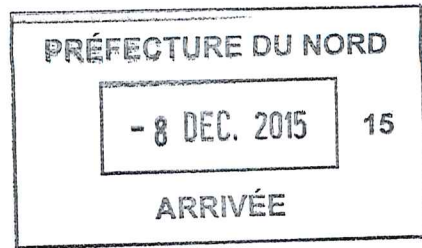
Le Maire

Stéphanie DUCRET



Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 8
Dont procurations : 3
Absence : 0





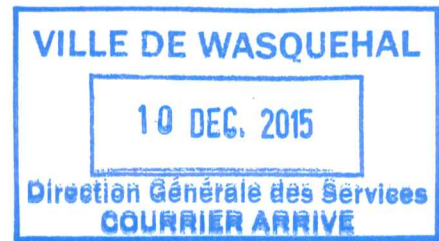
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
 DE WASQUEHAL**

**SEANCE ORDINAIRE du
 Jeudi 26 novembre 2015**

Nombre de Conseillers

- en exercice : 35
- de présents : 32
- de procuration : 3
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Mesdames Céline MENDES, Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

**Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
 Monsieur Bernard HANICOTTE – procuration à Madame SAVIO jusque 19 heures 30.
 Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.**

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – personnel permanent – modification du tableau des emplois.



Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Personnel permanent,
modification du tableau des emplois**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

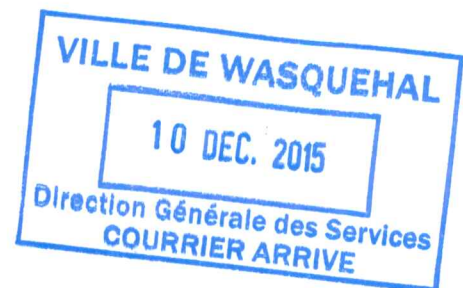
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015-64 du 22 juin 2015 fixant le tableau des emplois du personnel permanent,

Vu le rapport joint,

Considérant les besoins de la collectivité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Article 1^{er} - approuve la modification du tableau des emplois ainsi proposée, sur le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} décembre 2015.

	CAT	Tableau actuel	Nouveau tableau des emplois après délibération
-			
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>	-		
Adjoint technique de 2ème classe à temps complet	C	147	150

Article 2 - inscrit en nos documents budgétaires les crédits correspondants.

Article 3 - autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 3
Absence : 0

ADOpte à l'UNANIMITE
Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15
Et son affichage en Mairie le 2.12.2015
Le Maire



Stéphanie DUCRET



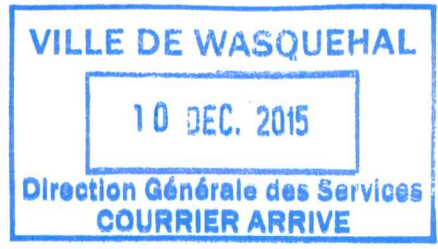
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST

VILLE DE WASQUEHAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 33
- de procuration : 2
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Madame Céline MENDES, Monsieur Bernard HANICOTTE (à partir de 19 heures 30), Madame Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION AMENAGEMENT – mise en place d’une solution de gestion mutualisée entre la MEL et la commune de Wasquehal pour les déclarations d’intention d’aliéner (DIA) et les autorisations du droit des sols.

- 8 DEC. 2015

15

ARRIVÉE

Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

2015-127

DIRECTION AMENAGEMENT – Mise en place d’une solution de gestion mutualisée entre la MEL et la Ville de Wasquehal pour les déclarations d’intention d’aliéner et les autorisations du droit des sols

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l’article L5215-27,

Vu la délibération N° 14C0840 du 19 décembre 2014 de la Métropole Européenne de Lille,

Vu la délibération N° 15C0688 du 19 juin 2015 de la Métropole Européenne de Lille,

Vu le projet de convention annexé,

Vu le rapport joint,

Considérant qu’il convient de s’inscrire dans la démarche de gestion mutualisée entre la MEL et la Ville, pour les Déclarations d’Intention d’Aliéner et Autorisations du Droit des Sols,

Considérant que la Ville de Wasquehal appartient à la strate « communes de moins de 50 000 habitants », et que la participation forfaitaire annuelle s’élève pour la durée du contrat (4 ans) à 1 300 €,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 - autorise Madame Stéphanie DUCRET, à signer la convention visant à l’acquisition de la solution de gestion des DIA et ADS, conclue avec la MEL.

Article 2 - engage le paiement de la participation forfaitaire communale d’un montant annuel de 1 300€.

Article 3 - inscrit la dépense en nos documents budgétaires.

Article 4 - autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants à la délibération,

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Dont procurations : 2
Absence : 0

ADOPTE à l’UNANIMITE

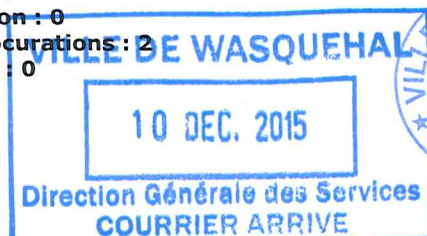
Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8 DEC 2015

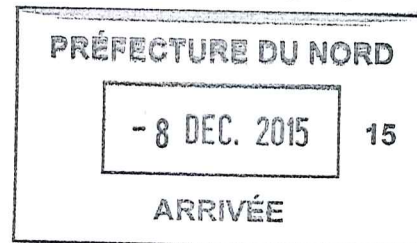
Et son affichage en Mairie le 2.12.2015

Le Maire

Stéphanie DUCRET



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL

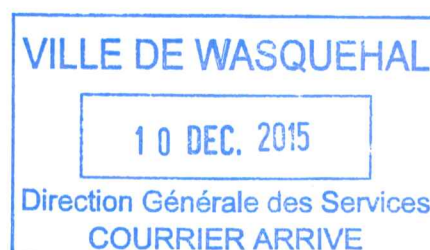


EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers

- en exercice : 35
- de présents : 33
- de procuration : 2
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

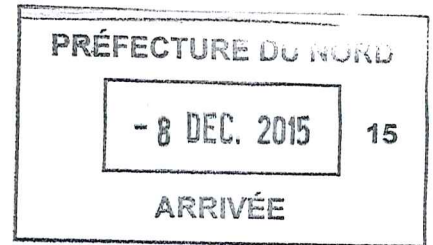
Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Madame Céline MENDES, Monsieur Bernard HANICOTTE (à partir de 19 heures 30), Madame Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – convention conclue entre l'état et la commune de Wasquehal relative à l'installation d'une sirène étatique au système d'alarme et d'information des populations (SAIP).



Commune de Wasquehal
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

2015- 128

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Convention conclue entre l’Etat et la Commune de Wasquehal relative à l’installation d’une sirène étatique au système d’alerte et d’information des populations (SAIP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2212-2 5°)

Vu le Code de la sécurité Intérieure et notamment ses articles L112-1, L711-1, L721-1, L721-2 et L732-7,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l’article L1,

Vu le décret 2005-1269 du 12 octobre 2005 relatif au code national d’alerte,

Vu le projet de convention annexé,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – approuve les dispositions énoncées dans la convention.

Article 2 – autorise Madame Stéphanie DUCRET, Maire, à signer la convention ainsi que tout document et acte relatifs à l’exécution de la présente délibération.

ADOPTE a l’UNANIMITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15

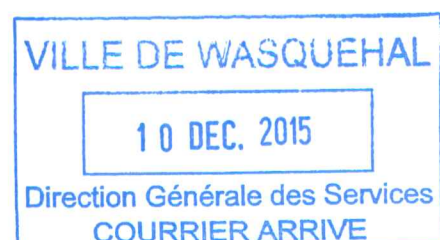
Et son affichage en Mairie le

Le Maire

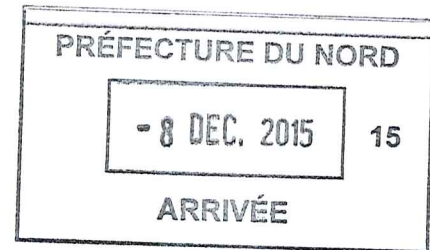
**Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Dont procurations : 2
Absence : 0**



Stéphanie DUCRET



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 33
- de procuration : 2
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Madame Céline MENDES, Monsieur Bernard HANICOTTE (à partir de 19 heures 30), Madame Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

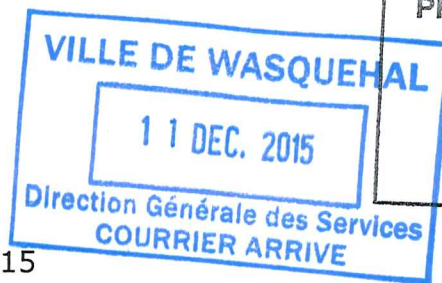
Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – désignation des représentants à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



2015-129

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Désignation des représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Vu les articles L1413-1, L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les jurisprudences du Conseil d'Etat en date du 26 septembre 2012, Commune de Martigues, et du 20 novembre 2013, Commune de Savigny-sur-Orge,

Vu le rapport joint,

Considérant la possibilité de recourir au vote à main levée en cas d'unanimité des membres de l'assemblée,

Considérant que la CCSPL est obligatoirement constituée dans les communes de plus de 10.000 habitants,

Considérant que la CCSPL est composée de membres du Conseil Municipal élus en son sein ainsi que de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante,

Considérant que l'élection dans les commissions a lieu dans le respect de la représentation proportionnelle,

Considérant que chaque tendance politique doit pouvoir être représentée quel que soit le nombre d'élus qui la composent,

Considérant que la commune de Wasquehal choisit librement son nombre de représentants,

Considérant qu'il a été choisi que les représentants d'associations soient désignés à la majorité absolue,

Considérant la candidature des représentants des associations de Wasquehal associatif et de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – fixe le nombre de représentants à 11, outre Madame le Maire, Présidente de droit, selon les termes fixés à l'article 2 pour les membres élus au sein du Conseil Municipal et 4 pour les représentants des associations locales,

Article 2 – attribue à chaque tendance politique issue des élections municipales et présente au sein du conseil municipal, les sièges suivants :

- Liste « Wasquehal pour Tous » : 7 sièges
- Liste « Unis pour Wasquehal » : 2 sièges

Article 3 – déclare les membres désignés ci-après élus pour faire partie, avec Madame le Maire, Présidente de droit, de la CCSPL.

- 1 - Madame Catherine SUEUR
- 2 - Monsieur Jean-Marie SEEUWS
- 3 - Monsieur Ghislain PLANCKE
- 4 - Madame Bérénice LECLERCQ
- 5 - Monsieur Hugues WATINE
- 6 - Madame Barbara COEVOET
- 7 - Madame Anne BRANS
- 8 - Madame Nelly SAVIO
- 9 - Monsieur David THIEBAUT



Article 4 – nomme les membres des associations ci-après pour faire partie de la CCSPL.

- 1 - Madame RAPTIN
- 2 - Monsieur MONPACH

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Dont procurations : 2
Absence : 0

ADOPTE à l'UNANIMITE

Certifiée exécutoire la présente délibération

Par sa transmission en Préfecture le : 8/12/15

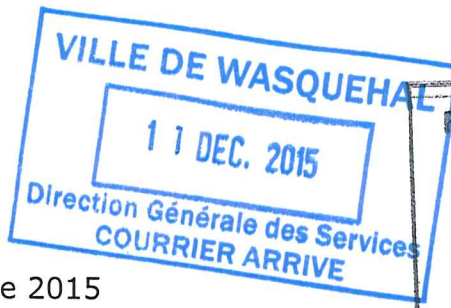
Et son affichage en Mairie le : 2.12.2015



Le Maire

Stéphanie DUCRET

Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Désignation des représentants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Vu les articles L1413-1, L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les jurisprudences du Conseil d'Etat en date du 26 septembre 2012, Commune de Martigues, et du 20 novembre 2013, Commune de Savigny-sur-Orge,

Vu le rapport joint,

Considérant la possibilité de recourir au vote à main levée en cas d'unanimité des membres de l'assemblée,

Considérant que la CCSPL est obligatoirement constituée dans les communes de plus de 10.000 habitants,

Considérant que la CCSPL est composée de membres du Conseil Municipal élus en son sein ainsi que de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante,

Considérant que l'élection dans les commissions a lieu dans le respect de la représentation proportionnelle,

Considérant que chaque tendance politique doit pouvoir être représentée quel que soit le nombre d'élus qui la composent,

Considérant que la commune de Wasquehal choisit librement son nombre de représentants,

Considérant qu'il a été choisi que les représentants d'associations soient désignés à la majorité absolue,

Considérant la candidature des représentants des associations de Wasquehal associatif et de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} – fixe le nombre de représentants à 11, outre Madame le Maire, Présidente de droit, selon les termes fixés à l'article 2 pour les membres élus au sein du Conseil Municipal et 4 pour les représentants des associations locales,

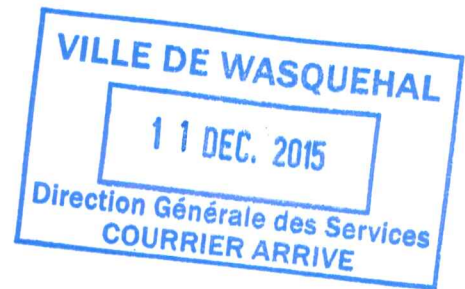
Article 2 – attribue à chaque tendance politique issue des élections municipales et présente au sein du conseil municipal, les sièges suivants :

- Liste « Wasquehal pour Tous » : 7 sièges
- Liste « Unis pour Wasquehal » : 2 sièges



Article 3 – déclare les membres désignés ci-après élus pour faire partie, avec Madame le Maire, Présidente de droit, de la CCSPL.

- 1 - Madame Catherine SUEUR
- 2 - Monsieur Jean-Marie SEEUWS
- 3 - Monsieur Ghislain PLANCKE
- 4 - Madame Bérénice LECLERCQ
- 5 - Monsieur Hugues WATINE
- 6 - Madame Barbara COEVOET
- 7 - Madame Anne BRANS
- 8 - Madame Nelly SAVIO
- 9 - Monsieur David THIEBAUT



Article 4 – nomme les membres des associations ci-après pour faire partie de la CCSPL.

- 1 - Madame RAPTIN
- 2 - Monsieur MONPACH

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0
Dont procurations : 2
Absence : 0

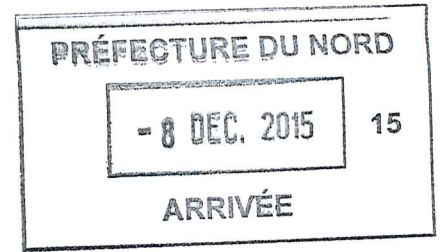
ADOpte à l'UNANIMITE
Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le : 8/12/15
Et son affichage en Mairie le : 2.12.2015



Le Maire

Stéphanie DUCRET

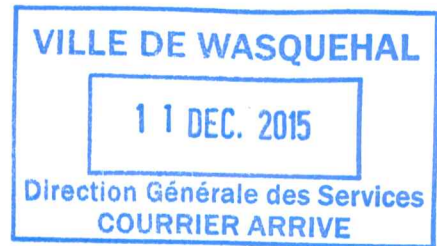
DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE ROUBAIX-OUEST
VILLE DE WASQUEHAL



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
- en exercice : 35
- de présents : 33
- de procuration : 2
- absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Madame Céline MENDES, Monsieur Bernard HANICOTTE (à partir de 19 heures 30), Madame Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

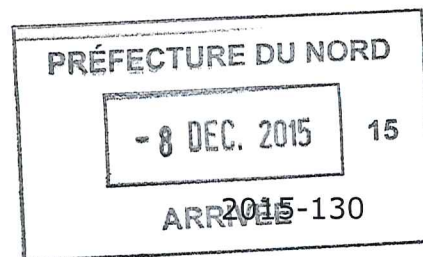
Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – rapport d’activité – année 2014 du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Thalassa

Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Rapport d'activité – année 2014 du Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) Thalassa

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-39,

Vu le Rapport d'activité 2014,

Vu le rapport joint,

Le Conseil Municipal,

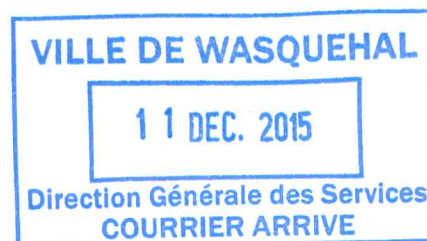
Après en avoir délibéré,

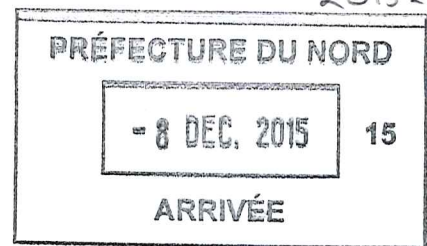
Article unique – prend acte du rapport d'activité 2014 du SIVU Thalassa.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15
Et son affichage en Mairie 2.12.2015
Le Maire



Stéphanie DUCRET





DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE LILLE
 CANTON DE ROUBAIX-OUEST
 VILLE DE WASQUEHAL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
 DE WASQUEHAL

SEANCE ORDINAIRE du
 Jeudi 26 novembre 2015

Nombre de Conseillers
 - en exercice : 35
 - de présents : 33
 - de procuration : 2
 - absent : 0



Convocation envoyée le 19 novembre 2015.

Présents - Madame Stéphanie DUCRET, Maire.

Monsieur Jan LAARMAN, Madame Barbara COEVOET, Monsieur Ghislain PLANCKE, Madame Monica TESTIER, Monsieur Philippe NOSLIER, Madame Caroline SOINNE, Monsieur Olivier VANDEVIVERE, Madame Virginie DESURMONT, Messieurs Philippe PROVOT, Simon BEAUMONT, Madame Patricia GUERLAVA, Monsieur Jean-Marie SEEUWS, Madame Sophie HARDY, Monsieur André ALVAREZ, Madame Ludivine LAGRANGE, Monsieur Hugues WATINE, Madame Pascale DECAESTECKER, Monsieur Jean-Charles RAPTIN, Madame Catherine SUEUR, Monsieur Patrick PRIEUR, Madame Bérénice LECLERCQ, Monsieur Fabien CATTEAU, Madame Anne BRANS, Monsieur Denis LEROY, Madame Céline MENDES, Monsieur Bernard HANICOTTE (à partir de 19 heures 30), Madame Danièle BULA, Messieurs Bruno MADELAINE, François DEQUEN, Madame Véronique FROUMENTIN, Monsieur David THIEBAUT, Madame Nelly SAVIO.

Absents excusés :

Madame Félicie GERARD – procuration à Madame le Maire.
 Monsieur Christophe BEYRET – procuration à Monsieur MADELAINE.

Secrétaire de séance : Madame Barbara COEVOET.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – rapport d'activité et compte administratif – année
 2014 du SIMERE

Commune de WASQUEHAL
Conseil Municipal du 26 novembre 2015



DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Compte-rendu d’activités et compte administratif – année 2014 du SIMERE

Vu l’article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2014 mettant fin à l’exercice des compétences du SIMERE (SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d’Énergie),

Vu le compte-rendu d’activité 2014 du SIMERE transmis le 23 septembre 2015,

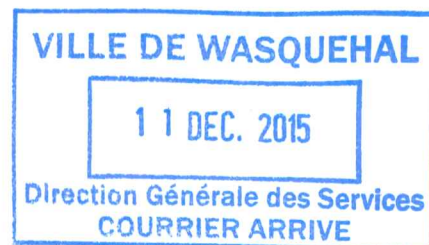
Vu le compte administratif du SIMERE relatif à l’année 2014 transmis le 23 septembre 2015,

Vu la note de synthèse annexée,

Vu le rapport joint,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Article 1^{er} – prend acte du compte-rendu d’activités 2014 du SIMERE.

Article 2 – prend acte du compte administratif 2014 du SIMERE.

Article 3 - prend acte de la dissolution du SIMERE et du transfert des compétences du SIMERE au 1^{er} janvier 2015 au bénéfice par la MEL.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Par sa transmission en Préfecture le 8/12/15
Et son affichage en Mairie 2.12.2015

Le Maire
Stéphanie DUCRET

A circular stamp of the Ville de Wasquehal (Nord) with a star in the center.

CONVENTION D'AVANCE DE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF

« Entente Sportive de Wasquehal »

La commune de Wasquehal, représentée par son Maire, Madame Stéphanie DUCRET, dûment habilitée par la délibération N° 2015- 120 du 26 novembre 2015 d'une part,

Et,

L'association « **Entente Sportive de Wasquehal** », déclarée en préfecture de LILLE sous le n° SIRET **W595024465** dont le siège social se situe à Wasquehal, représentée par son Président en exercice, Monsieur Brahim CHIKHI, dûment habilité, d'autre part.

Article 1 :

L'association « **Entente Sportive de Wasquehal** » exerce des activités s'inscrivant dans le champ des politiques mises en œuvre par la ville de Wasquehal.

Pour l'exercice 2016, avant le vote du budget, la ville de Wasquehal accorde à l'association « **Entente Sportive de Wasquehal** », une avance de **40 000 euros** sur la subvention qui sera éventuellement versée en 2016.

Ce versement respectera les modalités suivantes (à compléter le cas échéant) :.....

Article 2 :

Le montant de cette avance sera déduit de la subvention qui sera le cas échéant accordée dans le cadre du budget primitif 2016.

Article 3 :

Le paiement de l'avance sera effectué à partir du **30/11/2015**.

Sur le compte N° banque :, de l'association
46706 5076 502450 27022 94 - CREDIT AGRICOLE

Article 4 :

L'association s'engage à adopter un cadre budgétaire conforme à la réglementation et à faciliter le contrôle par la ville de Wasquehal de la réalisation de ses actions, et de ses comptes.

Il est précisé que Madame le Maire se réserve le droit de demander tout justificatif avant le versement de la subvention.

Article 5 :

Au cas où l'association ne remplit pas les engagements prévus à l'article 4 de la présente convention, la ville de Wasquehal suspendra le versement de la subvention / ou exigera le remboursement de l'avance versée.

Article 6 :

Tout litige concernant l'interprétation de cette convention relève de la compétence du tribunal administratif de LILLE.

Fait à Wasquehal, le **26/11/2015**


Stéphanie DUCRET
Maire


Brahim CHIKHI
Président
Mairie de Wasquehal
11 rue de l'Éclair - BP 139
59480 WASQUEHAL CEDEX
Tél : 03.28.03.02.90
Fax : 03.28.03.02.99

DOCUMENT
CREATED
WITH



PDF
COMBINER

PDF Combiner is a free application that you can use to combine multiple PDF documents into one.

Three simple steps are needed to merge several PDF documents. First, we must add files to the program. This can be done using the Add files button or by dragging files to the list via the Drag and Drop mechanism. Then you need to adjust the order of files if list order is not suitable. The last step is joining files. To do this, click button Combine PDFs.

Main features:

secure PDF merging - everything is done on your computer and documents are not sent anywhere

simplicity - you need to follow three steps to merge documents

possibility to rearrange document - change the order of merged documents and page selection

reliability - application is not modifying a content of merged documents.

Visit the homepage to download the application:

www.jankowskimichal.pl/pdf-combiner